



## **Décision relative à une demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique**

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application.*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2017/2324 du 12 décembre 2017, renouvelant l'approbation de la substance active glyphosate conformément au règlement (CE) N° 1107/2009*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire.*

*Vu la demande de renouvellement d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique de revente **LANDMASTER 360 TE***

*de la société* ALBAUGH UK Ltd  
*enregistrée sous le* n°2018-0719

*Considérant le non renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence MONOSATE G (AMM n°2170873) le 29 novembre 2019.*

Considérant qu'en conséquence, les conditions mentionnées aux articles 29 du règlement (CE) n°1107/2009 et D253-9 du code rural et de la pêche maritime ne sont pas respectées.

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après n'est pas renouvelée en France.



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2018-0577 devient sans objet.

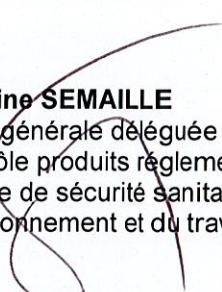
Informations générales sur le produit	
Nom du produit	LANDMASTER 360 TF
Type de produit	Produit de revente
Titulaire	ALBAUGH UK Ltd 1 Northumberland Avenue Trafalgar Square, London WC2N 5BW, ROYAUME-UNI
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	485,8 g/L - glyphosate sel d'isopropylamine (équivalent à 360 g/L de glyphosate)
Numéro d'intrant	856-2016.01
Numéro d'AMM	2170907
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	29/11/2019
Date limite pour la vente et la distribution	29/05/2020
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	29/11/2020

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2018-0577 devient sans objet.

A Maisons-Alfort le,

29 NOV. 2019

  
**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)